

La Chambre se forme en comité.

Le premier crédit, le n° 13, du budget des dépenses de 1868, est adopté sous réserve de l'entente intervenue.

L'hon. M. Rose propose l'adoption des crédits 48 et 61 du budget des dépenses de cette même année, pour le versement de six mois d'arriérés aux institutions de charité.

L'hon. J. S. Macdonald dit que les honorables membres du Gouvernement avaient sans doute la faculté de présenter ces crédits; il peut leur assurer cependant que la province d'Ontario ne considérera pas ceci comme une dette pour laquelle elle est responsable. Le gouvernement de cette province est en voie d'adopter un nouveau plan et ne retirera plus d'argent de l'Échiquier pour les institutions de charité. Il est reconnaissant aux honorables vis-à-vis d'avoir retardé l'adoption de ces crédits jusqu'à son arrivée et il peut maintenant dire à la Chambre que s'il était tout à fait disposé à adopter cette somme pourvu qu'elle soit imputée au Dominion, il veut protester énergiquement, au nom de la population de l'Ontario, contre l'imputation de cette somme à la province. (*Très bien!*).

L'hon. M. Rose déclare que les observations claires et nettes du leader du gouvernement ontarien, exprimant au nom de la province son opposition formelle à ces crédits, ceux-ci devraient être retirés. Il (M. Rose) préférerait qu'il en soit autrement. A son avis il s'agit là d'une dette d'honneur que la province devrait acquitter. Dans les circonstances il ne demandera à la Chambre de voter aucun de ces crédits.

L'hon. M. Galt veut savoir s'il a bien compris le ministre des Finances; s'agit-il d'une dette de l'ancienne province du Canada? Sinon, il est clair que le Dominion n'a rien à y voir. S'il s'agit d'une dette, alors en vertu de l'Acte d'Union le Dominion doit la prendre à sa charge. Dans ce cas il n'appartient pas à un député, quel qu'il soit, de se lever ici pour exprimer son refus de payer cette somme. Toute la difficulté vient de ce que, il y a quelques années, on a modifié l'année financière; et s'il s'agit d'une réclamation contre l'ancienne province du Canada, il faudra la régler.

L'hon. M. Holton voudrait que l'honorable député de Sherbrooke fasse un peu de lumière sur la question. Le député voudrait-il dire s'il s'agit bien là d'une dette de la province du Canada?

L'hon. John S. Macdonald veut savoir en quoi l'Ontario est tenue de verser ce montant? L'a-t-on créé par un vote de la Cham-

[M. Mackenzie.]

bre? Voici une réclamation sur laquelle la Chambre ne s'est jamais prononcée, et pourtant on voudrait l'imposer à la population de l'Ontario! Il doit protester énergiquement contre une telle façon d'agir, estimant que les gens de l'Ontario ne s'estiment pas endettés envers ces institutions. Il irait même plus loin; à son avis, ces institutions n'ont nullement le droit de se plaindre. Au cours des deux années écoulées, il n'y a eu ni peste ni autre maladie épidémique pour obérer leur budget. La province a été prospère et il estime que les gens de l'Ontario qui refusent d'accorder ces subventions le font en toute connaissance des besoins. Le peuple ontarien ne veut pas se faire dire par les ministres fédéraux que cet argent doit être versé. Ils ne se soumettront pas à cette dictature.

M. Mackenzie félicite la Chambre du résultat de son premier débat sur la question, débat qui a été plutôt mouvementé. Au début, les honorables vis-à-vis ont voulu imposer ce crédit à la Chambre et ils n'en ont été empêchés que par une opposition particulièrement ferme et après que chacune des assemblées législatives locales eût tenu une réunion pour étudier ce sujet particulier. L'intervention du gouvernement du Dominion dans ce domaine est à ses yeux une très extraordinaire arrogation d'autorité. Il reste qu'on a remporté là une victoire sur le Gouvernement; s'il a pris la parole c'est uniquement pour féliciter la Chambre de ce que le ministre des Finances a été contraint de changer d'attitude et de rayer ces crédits du budget des dépenses.

L'hon. M. Rose répète qu'à son avis il s'agit vraiment là d'une dette d'honneur pour les deux provinces; cependant, l'une d'elle refuse de l'assumer. Il lui reste donc à proposer que le comité lève la séance, fasse rapport du crédit qui a été adopté et demande à siéger de nouveau.

L'hon. M. Dorion est d'avis comme tous les députés de la province de Québec qu'il s'agit là d'une question d'assistance et d'encouragement, et que ces sommes devraient être versées. Il souhaite qu'on trouve un moyen de venir en aide à des institutions qui font autant de bien que celles dont il est présentement question.

L'hon. M. Chauveau déplore que le Gouvernement ait cédé en face des railleries du député de Lambton. Il (M. Chauveau) trouve la chose déplorable tant pour le Gouvernement que pour le pays tout entier. La question est bien simple: on refuse de régler une dette d'honneur, et ce aux dépens des pauvres, des aveugles, des infirmes et des orphelins. Ces malheureux se voient privés du fruit